



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2022-12

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION SCIENTIFIQUE

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu l'arrêté n°2022-05 relatif aux élections des représentants des personnels à la Commission scientifique,

ARRÊTE

Article 1 La candidature suivante a été enregistrée :

Pour le collège B (maîtres de conférences)

- Benjamin Dubrion

Article 2 La candidature est déclarée recevable.

À Lyon, le 4 février 2022

La Directrice

Hélène SURREL

